

TUAC
125^e Session plénière
Paris, 14 décembre 2010

Point 2 de l'ordre du jour révisé : **Comptes rendus des réunions précédentes**

Compte rendu de la 124^e Session plénière

Participants

La 124^e réunion de la Session Plénière du TUAC s'est tenue à Paris au siège de l'OCDE, le 25 mai 2010. Leurs représentants suivants ont assisté à la réunion:

Organisations affiliées

Richard Trumka	AFL-CIO	Président
Penny Schantz	AFL-CIO	
Ron Blackwell	AFL-CIO	
Marie Louise Knuppert	LO-DK	Vice-présidente
Ib Maltesen	LO-DK	
Nobuaki Koga	RENGO	Vice-président
Koji Suzuki	RENGO	
Bob Harris	ACTU/IE	
Walter Sauer	ÖGB	
Marc Leemans	CSC	
Renaat Hanssens	CSC	
Rafael Lamas	FGTB	
Jacques Letourneau	CSN	
Vladimir Matousek	CMKOS	
Ole Prasz	FTF	
Juri Aaltonen	STTK	
Emmanuel Mermet	CFDT	
Yves Veyrier	CGT-FO	
Jean-Michel Joubier	CGT	
Christophe Lefevre	CGC	
Bernard Poix	UNSA	
Christoph Hahn	DGB	
Imre Szabo	LIGA	
Paul Sweeney	ITUC	
Robert Treu	CGIL	
Nicoletta Rocchi	CGIL	
Luigi Cal	CISL	
Cinzia Del Rio	UIL	
Mikyung Ryu	KCTU	
Eystein Gjelsvik	LO-N	
Robert Szewczyk	NSZZ	
Saioa Igeregi	ELA-STV	
Isabel Araqui	CCOO	
Santiago Gonzales Vallejo	USO	

Paul Lidehäll	SACO
Paul Talbot	TUC

Organisations internationales, invités et observateurs

Guy Ryder	CSI
James Howard	CSI
Boevi-Kouglo Lawson-Body	CSI-Afrique
Walter Cerfeda	ETUC
Ronald Janssen	ETUC
Carla Coletti	IMF
Hyewon Chong	IMF
Peterr Waldorff	PSI
Ruben Cortina	CGT-Argentine
Maria Silva Portela de Castro	CUT-Brésil
Nibaldo Osciél Rojas-Godoy	FMC-Chili
Dennis George	FEDUSA
Raymond Torres	ILO-ILS

Secrétariat du TUAC

John Evans	Secrétaire Général
Roland Schneider	Conseiller politique
Pierre Habbard	Conseiller politique
Kirstine Drew	Conseiller politique
Anabella Rosemberg	Conseiller politique
Matt Simonds	Consultant
Michelle Vedel	Assistante Administrative et Financière
Pierre Benielli	Secrétaire
Stephen Cha-Kim	Stagiaire

La réunion était présidée par Nobuaki Koga, Vice-président du TUAC, puis après son élection par le nouveau Président du TUAC, Richard Trumka.

1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour

Le Président a ouvert la séance et accueilli les participants. Le Secrétaire général a souhaité la bienvenue aux représentants des syndicats des pays non membres et du Chili. Une minute de silence a été observée en mémoire de Neil Kearney, Secrétaire général de la FITTHC et de Evgeny Siderov, Secrétaire international de la FNPR (Russie) qui sont tous les deux décédés depuis la précédente réunion.

L'ordre du jour suivant a ensuite été adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Compte rendu de la 123^e Session plénière (12 novembre 2009)
3. Elections du Président du TUAC et d'un auditeur

4. Synthèse des activités du TUAC depuis la 123^e Session plénière et programme de travail pour le deuxième semestre de 2010
5. Présentation générale de la crise de l'emploi : rencontre avec Raymond Torres, Directeur de l'Institut International d'Etudes Sociales de l'OIT
6. Réponse syndicale à la crise :
 - (i) Résultats de la réunion des Ministres de l'Emploi et du Travail du G20 (Washington, D.C., 20-21 avril 2010)
 - (ii) Résultats de la consultation du TUAC et du BIAC avec le Président de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel (Rome, 4 mai 2010) - préparation du Conseil Ministériel de l'OCDE et adoption de la déclaration du TUAC
 - (iii) Sommet du G8/G20 en Ontario : préparation de la déclaration syndicale internationale
7. Campagne pour une taxe sur les transactions financières
8. Taskforce syndicale sur le nouveau modèle de croissance
9. Mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
10. Droits syndicaux en Corée
11. Elargissement de l'OCDE et processus d'engagement renforcé avec les pays non membres
12. Bilan des comptes du TUAC pour l'exercice 2009
13. Questions diverses

3. Élection du Président du TUAC et d'un auditeur

A la suite du départ de John Sweeney en tant que Président du TUAC, le Comité d'administration a unanimement décidé de recommander l'élection de Richard Trumka, Président de l'AFL-CIO en tant que Président du TUAC. La Session plénière a remercié John Sweeney pour son travail et élu Richard Trumka Président du TUAC. La Présidence en la personne de Nobuaki Koga, a invité le Président nouvellement élu à présider et à s'adresser à la Session plénière. Richard Trumka a remercié la réunion et s'est réjoui d'avoir le privilège d'exercer les fonctions de Président du TUAC.

Le Comité d'administration a également recommandé que Jean-Pierre Wascowiski, l'un des deux auditeurs élus du TUAC, soit remplacé par son successeur à la CFDT, Yannick le Coroller.

Ces élections ont été approuvées.

4. Synthèse des activités du TUAC depuis la 123^e Session plénière et programme de travail pour le deuxième semestre de 2010

Le Secrétaire général a présenté le document contenant le rapport d'activités et les priorités pour 2010 en rappelant qu'il avait pour objet de donner un panorama des relations avec l'OCDE et de mettre en évidence des questions qui ne figuraient pas ailleurs sur l'ordre du jour. Il a présenté sommairement le projet de l'OCDE sur la croissance verte, la prochaine Conférence du CGU sur les services publics de qualité et les préparatifs des réunions ministérielles sur la santé et l'éducation à l'OCDE dans le courant de l'année. Les stratégies syndicales à propos de la crise et en particulier la crise de l'emploi ainsi que le réexamen des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales demeureront les

principales priorités dans les mois à venir – mais ces questions seront examinées sous d’autres points de l’ordre du jour.

Le rapport d’activités et le programme de travail ont été adoptés.

5. Présentation générale de la crise de l’emploi : rencontre avec Raymond Torres, Directeur de l’Institut International d’Etudes Sociales de l’OIT

Raymond Torres, ancien directeur de la publication « Les Perspectives de l’emploi » de l’OCDE, a souligné qu’en dépit des signes encourageants d’un rebond économique, la crise continuait de poser de graves problèmes aux marchés du travail du monde entier. En raison de la gravité de la crise, l’arsenal de mesures budgétaires lancées dans la plupart des principaux pays afin de stimuler la demande globale et la production n’ont pas pu empêcher la baisse des taux d’emploi. Cependant, dans la plupart de pays, à l’exception de l’Irlande, de l’Espagne et des États-Unis, la baisse de l’emploi a été inférieure au recul du PIB. Les politiques destinées à atténuer les effets préjudiciables de la crise sur l’emploi ont réussi lorsqu’elles se fondaient sur une approche inclusive et visaient en particulier la relance d’une demande axée sur l’emploi, le maintien et le renforcement de la protection sociale et l’octroi de crédits aux petites entreprises et aux emplois viables existants. Monsieur Torres a recensé trois problèmes essentiels qu’il fallait s’employer à résoudre : premièrement, la question sociale et du travail en s’attaquant à la fois à la nécessité de réduire (le temps) l’écart entre la reprise économique et la reprise de l’emploi ainsi que l’accroissement des inégalités de revenus qui s’est produit avant la crise et l’a donc aggravée ; deuxièmement, le maintien de politiques qui favorisent la reprise de l’emploi tout en mettant l’accent sur la stabilité budgétaire à moyen terme ; troisièmement, une réforme du système financier de manière à diminuer la volatilité des flux de capitaux, à faciliter l’accès des entreprises viables au crédit et enfin mais surtout, à accorder une plus grande place aux stratégies visant au renforcement de la reprise et à la promotion du travail décent.

Il a également mis en garde contre les risques associés à l’abandon précoce des mesures axées sur l’emploi. En raison du fait que les niveaux d’emplois se situaient au-dessous du potentiel et que les entreprises n’avaient pas retrouvé le dynamisme nécessaire pour se développer et créer des emplois, les politiques favorisant la croissance de l’emploi demeuraient nécessaires. Le durcissement des politiques budgétaires et monétaires inhiberait la croissance de l’emploi dont on a bien besoin et aggraverait aussi les déficits budgétaires à moyen terme. Un abandon précoce, non seulement compromettrait les perspectives d’emplois, exigerait non pas moins mais plus de dépenses en matière de chômage et réduirait l’assiette fiscale. Selon les estimations de l’Institut (IIES), l’emploi diminuerait d’environ 4 % d’ici la fin de 2014 ce qui équivaldrait à environ 16 millions d’emplois dans les pays développés si l’on adoptait maintenant des mesures d’austérité. Pour conclure et faisant référence à des mesures axées sur l’emploi, bien conçues et probantes, Monsieur Torres a insisté sur le fait que ces mesures contribueraient à atteindre les objectifs en matière d’emploi et de politique budgétaire.

Un grand nombre de participants ont pris part aux discussions qui suivirent et révélaient que l’analyse de fond était largement partagée. Plusieurs délégués se sont inquiétés tout particulièrement à propos de la validité des arguments en faveur de la réduction des dépenses et du risque que l’austérité budgétaire pourrait déclencher un brusque ralentissement de l’économie comme cela a pu être observé dans les années 1990 au Japon, ce qui précipiterait les principales économies dans la déflation. Il a été préconisé d’exprimer également cette inquiétude dans la déclaration de Global Unions au Sommet du G8/G20 en Ontario.

Cette décision a été approuvée.

6. Réponses Syndicales à la crise

- (i) Résultats de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 (Washington, D.C., 20-21 avril 2010)

Le Secrétariat a résumé l'évaluation écrite des résultats de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 qui s'est tenue à Washington, D.C. les 20 et 21 avril et donné une brève évaluation de la recommandation transmise par les Ministres au Président Obama. Dans la déclaration présentée aux Ministres, Global Unions avait exprimé sa profonde inquiétude face aux pressions croissantes visant à réduire les programmes de relance et les déficits publics et attiré l'attention sur le risque que des « stratégies de sortie » prématurées puissent rebasculer l'économie mondiale dans une récession de sorte que le chômage de masse serait « la nouvelle norme ». Par conséquent, la déclaration de Global Unions à la réunion préconisait la mise en place « d'un plan d'action ambitieux pour assurer une croissance plus robuste et plus génératrice d'emplois. » En réaction, les Ministres ont recommandé d'appliquer « résolument les politiques existantes et d'envisager des mesures supplémentaires en faveur de l'emploi. » Cependant, ces mesures ne seront pas suffisantes et les gouvernements doivent prendre des dispositions supplémentaires pour soutenir la demande mondiale et l'emploi au cours des mois à venir.

Sur plusieurs autres questions, les Ministres ont adopté des recommandations aux dirigeants du G20 qui pourraient s'avérer importantes et qui doivent faire l'objet d'un suivi de la part des syndicats. Il s'agissait en particulier de leur appel en faveur d'efforts ciblés de création d'emplois pour les ménages pauvres des pays à revenu faible et moyen ; de la nécessité de mesures correctives afin de remédier aux disparités de revenus qui vont s'accroître à long terme, moyennant le renforcement des « politiques relatives au salaire minimum et l'amélioration des institutions du dialogue social et de la négociation collective » ; des arguments sociaux et économiques en faveur de la mise en place de « systèmes de protection sociale adéquats ». Les Ministres ont aussi invité les institutions internationales à tenir compte des normes de l'OIT et du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT dans leur analyse et leurs activités. De plus, les Ministres ont insisté sur le fait que « les relations de travail irrégulières et occasionnelles sont devenues de plus en plus fréquentes ». Ils ont appelé un grand nombre de pays à prendre des mesures « pour faire en sorte que la crise n'entraîne pas de violations ou l'affaiblissement des droits fondamentaux au travail ou de la législation nationale du travail, ni l'exploitation des catégories de main-d'œuvre vulnérables, notamment les jeunes et les migrants. » La « stratégie de formation » préconisée par les dirigeants du G20 à Pittsburgh n'a pas été évoquée ; elle sera remise aux dirigeants à Toronto. Cependant, les recommandations pratiques potentielles énoncées jusqu'à présent dans un « projet préliminaire » de stratégie de la formation, mises à disposition par l'OIT ne sont guère encourageantes. Le passage de ce projet sur la valorisation et la formation de la population active était axé sur des mesures de stimulation de l'offre et ne contenait aucune référence à la responsabilité et au rôle des employeurs dans la mise en place de la formation.

Pour conclure, on a insisté sur le fait qu'il serait important, dans les mois à venir, de se préoccuper du suivi et de la mise en œuvre de ces conclusions. Les conclusions ne font aucune référence au suivi, que ce soit par la poursuite d'échanges entre les ministères du Travail du G20, la préparation d'autres recommandations aux dirigeants du G20 ou de la

tenue d'une deuxième réunion des ministres du Travail. Malheureusement aussi, aucune réponse n'a été donnée à l'appel lancé par Global Unions pour la création d'un Groupe de travail tripartite du G20 chargé de suivre la mise en œuvre des recommandations, une question qui sera abordée de nouveau avec force par Global Unions lors de la préparation du Sommet des dirigeants du G20 qui se tiendra à Toronto en juin.

- (ii) Résultats de la consultation du TUAC et du BIAC avec le Président de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel (Rome, 4 mai 2010) - préparation du Conseil Ministériel de l'OCDE et adoption de la déclaration du TUAC

Le Secrétaire général a rendu compte des consultations préliminaires qui ont eu lieu avec la présidence du Conseil ministériel de l'OCDE, le ministre italien des Finances et le Secrétaire général de l'OCDE ainsi que le BIAC et le TUAC à Rome le 4 mai. La réunion a également examiné les risques d'un resserrement prématuré de la politique budgétaire en Europe à la suite de la crise de la dette souveraine de la Grèce, et d'autres questions contenues dans la déclaration syndicale à la réunion qui avait été préparée par le Groupe de travail du TUAC sur la politique économique.

Une avancée importante a été réalisée puisque le TUAC et le BIAC seront invités à participer au Conseil de l'OCDE au niveau ministériel les 27 et 28 mai avec le droit de prendre la parole.

La réunion en a pris note.

- (iii) Sommet du G8/G20 en Ontario. Préparation de la déclaration Syndicale internationale

La réunion a examiné les projets de déclaration de Global Unions aux sommets du G8 et du G20 qui se tiendront en Ontario, Canada, le mois suivant. Ces projets ont été rédigés par le Groupe de travail du TUAC sur la politique économique, élargi afin d'y inclure des représentants des membres affiliés de la CSI de pays du G20 non membres de l'OCDE ainsi que des régions de la CSI.

La réunion s'est inquiétée du fait que les questions d'emplois et de l'emploi ne figuraient pas à l'ordre du jour du sommet du G20 et a déclaré que le mouvement syndical devait intensifier son action de sensibilisation pour faire en sorte que le sommet du G20 de Toronto ne marque pas un recul par rapport au sommet du G20 de Pittsburgh.

La réunion a approuvé et la déclaration modifiée a été adoptée.

7. Campagne pour une taxe sur les transactions financières

Le Secrétariat du TUAC et la CSI ont informé la réunion sur les derniers développements de la campagne des syndicats et de la société civile en faveur de la création d'une taxe sur les transactions financières internationales (TTF) et de son impact sur le processus du G20. Nous avons réussi dans une certaine mesure à rompre les rangs des pays et institutions financières internationales du G20 opposés à la création d'une TTF. Le rapport du FMI sur la « contribution juste et substantielle du secteur financier » qui avait été divulgué en avril 2010, s'est avéré moins critique que prévu de la TTF ; il reconnaissait entre autres qu'il existait une base suffisante pour sa mise en œuvre pratique. Plusieurs membres du G20 ont également

exprimé une certaine forme de soutien à la TTF, en particulier ceux qui participent au Groupe Pilote sur les financements innovants pour le développement. L'augmentation de la dette publique et la chute des recettes fiscales par suite de la crise ont probablement contribué à ce changement d'état d'esprit. Mais comme l'a montré la discussion qui a suivi les présentations, il reste beaucoup plus à faire pour s'assurer que la TTF intègre le processus du G20 et le plan d'action du Conseil de stabilité financière (CSF). Sous ce même point a été présenté un projet de déclaration de la CSI, de l'UNI et du TUAC à la réunion plénière du CSF (Toronto, 21 et 22 juin 2010). Sur le fond, ce projet reprenait largement la section sur la réglementation financière, du projet de déclaration de Global Unions pour les réunions de l'Ontario, en insistant cependant davantage sur la transparence et la gouvernance du CSF.

La réunion a pris note de l'information et approuvé la déclaration.

8. Taskforce syndicale sur le nouveau modèle de croissance

Le Secrétariat du TUAC a fait une présentation des travaux du Groupe syndical spécial sur le « Nouveau modèle de croissance » et notamment un document exploratoire révisé ; ce Groupe comprend des membres du Groupe de travail du TUAC sur la politique économique et se tient en partenariat avec la CSI ainsi que l'ISE et le Réseau de recherche de Global Unions qui est l'hôte de l'ACTRAV du BIT. Les premiers résultats du Groupe spécial ont été la publication d'une série de documents et un document de synthèse qui sera achevé d'ici la fin de l'année et examiné à la réunion de la Commission de liaison en novembre. Les principaux thèmes des rapports étaient les suivants : (i) l'élaboration de politiques du marché du travail équitables, actives et inclusives (ii) le rééquilibrage de la croissance entre les principales régions économiques, (iii) le recadrage des politiques monétaires, budgétaires et salariales avec les objectifs de l'emploi, (iv) la protection et la promotion de services publics de qualité, (v) la mise au point de nouvelles mesures de la croissance, (vi) le passage à une économie à faibles émissions de carbone, et (vii) la réforme du secteur financier et de la fiscalité.

La réunion en a pris note.

9. Mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Le Secrétariat du TUAC a présenté une synthèse des préparatifs du Réexamen ou de la « Mise à jour » des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le mandat pour la Mise à jour des Principes directeurs a été mis définitivement au point le 30 avril 2010. Il précise que « *Bien que l'intention ne soit pas d'engager une révision des Principes de l'envergure du réexamen de 2000, le but de la mise à jour est de faire en sorte que ces Principes conservent leur rôle d'instrument international essentiel pour promouvoir un comportement responsable des entreprises.* » La Mise à jour s'étendra sur 12 mois, de juin 2010 à juin 2011. Dans l'ensemble, le TUAC a été satisfait de constater que le mandat était suffisamment large et ouvert.

Il a été fait observer que le travail du Rapporteur spécial sur les questions des entreprises et des droits de l'homme (Professeur Ruggie), qui a élaboré un cadre d'action pour traiter de la question des entreprises et des droits de l'homme (Protection, Respect et Réparation), a été un

élément moteur de la Mise à jour. Les principaux messages du mandat relatifs à la Mise à jour des Principes directeurs sont les suivants :

- Une responsabilité incombant à l'entreprise est le respect - ne porter aucun préjudice (par conséquence pas 'de façon délibérée') ;
- La responsabilité devrait être déterminée par les impacts réels et potentiels des activités et des relations (qu'il faut identifier au moyen d'un contrôle diligent – d'une diligence raisonnable) ;
- L'entreprise a une incidence sur tous les droits (d'où la nécessité d'inclure un chapitre sur les droits de l'homme) ;
- Les chaînes d'approvisionnement sont à l'origine de violations des droits de l'homme/du travailleur (les Principes directeurs doivent s'appliquer aux chaînes d'approvisionnement) ;
- La responsabilité du respect est une norme sociale « quasi universelle » (c'est pourquoi les Principes directeurs devraient faire référence aux normes internationales ainsi qu'au droit applicable) ;
- « Les PCN disposent du potentiel leur permettant d'apporter une solution efficace » mais « il n'existe aucune norme de performance minimum pour les PCN » et « il n'y a aucune conséquence officielle pour un PCN qui donne tort à une entreprise » (par conséquent, les Principes directeurs devraient améliorer ses performances et donner les moyens de renforcer l'autorité du PCN).

Les priorités du TUAC pour le réexamen étaient les suivantes : renforcer les Lignes directrices de procédure, élargir l'applicabilité des Principes directeurs au-delà de l'investissement et veiller à ce qu'il y ait des orientations communes et appropriées à propos des procédures judiciaires parallèles.

Les consultations et ateliers sur la Mise à jour auront lieu comme suit :

- 28 juin 2010 – 1^{er} juillet 2010
- Octobre 2010 - Consultation
- Décembre 2010 - Consultation
- Mars 2011 - Consultation
- Juin 2011 (Finition)

La réunion en a pris note.

10. Droits syndicaux en Corée

En s'appuyant sur les résultats d'une récente mission en Corée complétés par un rapport oral d'un délégué de la KCTU, le Secrétariat a présenté un bref compte rendu des mesures relatives au droit du travail qui vont être promulguées en Corée avec l'objectif prétendu de tenir les engagements pris à diverses reprises par les autorités coréennes de mettre le droit national du travail en conformité avec les normes internationales. Les délégués ont exprimé tout particulièrement leur inquiétude vis-à-vis des mesures d'interdiction de payer un salaire

aux cadres syndicaux prises par les employeurs et celles concernant le syndicalisme multiple au niveau de l'entreprise qui deviendront légales à partir de juillet 2011. Selon l'hebdomadaire *The Economist*, ces mesures étaient destinées à « amoindrir le pouvoir des syndicats. » Ces mesures, en particulier l'interdiction de payer un salaire aux cadres syndicaux qui se fonde sur les conventions collectives, ont été perçues comme une ingérence des pouvoirs publics dans les négociations collectives. Le TUAC a également fait part de son inquiétude dans une lettre au Secrétaire général de l'OCDE concernant un rapport en suspens des autorités coréennes au Comité ELSA de l'OCDE, qui devait être remis avant la session de printemps du Comité. Dans sa lettre, le TUAC s'inquiétait également de l'actuelle criminalisation des activités syndicales qui se fonde sur la clause relative à « l'entrave des activités de l'entreprise » figurant dans le code pénal coréen (article 314) et de la restriction des droits syndicaux pour les fonctionnaires ainsi que pour les « travailleurs dans les emplois irréguliers ». Ces préoccupations ont également été évoquées avec insistance lors d'une consultation avec le Comité ELSA, le 17 mai. Les délégués du TUAC ont lancé un appel au comité pour que la question de la réforme du droit du travail en suspens en Corée figure à l'ordre du jour de sa réunion qui se tiendra en octobre 2010.

Cette question a été approuvée.

11. Elargissement de l'OCDE et processus d'engagement renforcé avec les pays non membres

La Secrétaire général a informé la réunion que le Chili avait officiellement rejoint l'OCDE à compter du 7 mai et que les demandes d'adhésion de l'Estonie, de la Slovénie et d'Israël seraient très certainement acceptées lors du Conseil ministériel dans le courant de la semaine. Un représentant syndical chilien du secteur minier a été chaleureusement accueilli dans la réunion et il a été décidé de développer les relations avec les syndicats estoniens et slovènes en vue d'une future participation aux activités du TUAC et d'une éventuelle affiliation.

En ce qui concerne l'adhésion d'Israël à l'OCDE, il a été rappelé que cette question avait été examinée lors des réunions successives des Sessions plénières du TUAC au cours desquelles les membres affiliés avaient exprimé différentes opinions. À la réunion de novembre 2009, la Plénière avait décidé que le TUAC devrait continuer d'utiliser les négociations d'adhésion pour mettre en évidence la défense des droits des travailleurs et les conditions d'emploi en Israël et dans les Territoires occupés et que compte tenu des discussions plus larges sur la paix au Moyen-Orient qui se tiendront probablement au Congrès de la CSI, il faudrait demander à la CSI d'examiner la question plus générale de l'adhésion d'Israël lors de la réunion de son Comité exécutif en février 2010. Il a été signalé que le Comité exécutif de la CSI avait examiné la situation en février et avait opté de ne pas chercher à exclure Israël des organisations internationales. Il a été estimé essentiel de maintenir la pression sur le gouvernement israélien afin qu'il mette en œuvre les recommandations du Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE visant à réduire la discrimination sur le marché du travail, en particulier à l'encontre des Arabes israéliens et des travailleurs migrants. Compte tenu de cette situation et du fait que l'OCDE accepterait sans aucun doute Israël en tant que membre lors de la réunion ministérielle, le TUAC avait pris ses dispositions pour organiser des séminaires en Israël et en Cisjordanie avec l'Histadrut et la PGFTU pour maintenir la dynamique sur les questions de droits des travailleurs.

Au cours de la discussion, le Secrétaire général de la CSI a confirmé la discussion du Comité exécutif de la CSI. Certains membres affiliés ont réitéré leur opinion opposée à l'adhésion

d'Israël à l'OCDE. La Session plénière dans son ensemble a approuvé la position présentée par le TUAC.

12. Comptes du TUAC pour 2009

Les comptes du TUAC pour 2009 et le rapport des commissaires aux comptes élus ont été soumis à la réunion. Un rapport a également été présenté sur l'importance croissante, dans l'ensemble des fonds du TUAC, des projets financés par les donateurs. En 2009, outre les activités de base financées essentiellement au moyen des cotisations, le TUAC a entrepris deux projets de longue durée financés par des donateurs sur la « responsabilité des entreprises » et le « développement durable » menés conjointement avec la CSI pour Global Unions. Les deux projets temporaires sur « l'élargissement de l'OCDE » et « l'emploi irrégulier » ont été inclus dans les activités de base du TUAC. Il a été indiqué que toutes les organisations avaient payé leurs cotisations pour 2009.

La Session plénière en a pris note et, sur la recommandation du Comité d'administration, elle a approuvé les comptes du TUAC pour 2009 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes syndicaux.

13. Questions diverses

Il a été décidé de tenir les prochaines réunions de la Session plénière et du Comité d'administration en décembre 2010, à l'occasion de la réunion de la Commission de liaison de l'OCDE dont les dates exactes seront communiquées dès que possible.

Cette décision a été approuvée.